



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction régionale des
affaires culturelles
de Normandie**

Affaire suivie par Marie BUCHOU
Technicienne des Bâtiments de France
Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure
Tél 02.32.29.62.13
marie-helene.buchou@culture.gouv.fr

Évreux, le 27 juin 2022

La cheffe de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure
à l'attention de

Monsieur Didier COURTAT
Maire de Ménilles
Mairie
65 rue Aristide Briand
27120 MENILLES

Objet : 2022_MHB_0026_courrier au Maire de Ménilles_modification n°1 du PLU.odt

Monsieur le Maire,

La modification de l'OAP du secteur de la Menuiserie appelle de ma part les observations suivantes :

Le secteur de l'OAP est couvert par le périmètre de protection de l'église inscrite en tant que monument historique depuis le 18 juin 1952. Légèrement excentrée, elle est implantée sur la pente douce du coteau, dans un espace de grande qualité architecturale qui doit être préservé.

Dans le principe d'aménagement prévu, les gabarits proposés (R + 2 + C ou 12 mètres à l'égout) ne sont pas adaptés à la préservation du site. Ils viendraient concurrencer les silhouettes de l'église et du château et effacer l'axe de vue vers les deux monuments depuis la RD 836.

En conséquence, les futures constructions ne doivent pas dépasser un rez-de-chaussée, un étage et des combles et devront reprendre les modénatures courantes du secteur.

Une respiration paysagère doit être conservée afin de préserver la vue vers l'église et le château depuis la route départementale. Le mur d'enceinte doit être conservé, seuls deux percements, sur l'ensemble du linéaire peuvent être acceptés.

Je reste à votre disposition et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes cordiales salutations.

France POULAIN